

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE SANTÉ****ANNEXE AU RÈGLEMENT DU FONDS D' ACTIONS SOCIALES 2022**

La présente annexe au règlement du fonds d'actions sociales entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'ensemble des actions ci-dessous sont accessibles sur la plateforme monmetiermasante.fr, une plateforme en marque blanche qui regroupe les trois organismes assureurs.

**Annexe 1 – Aides sociales individuelles**

<b>AIDE À LA COUVERTURE DES FAMILLES MONOPARENTALES</b>	<b>Participation :</b> 100% de la dépense restant à charge <b>Plafond :</b> montant réel de la cotisation du salarié
<b>AIDE À LA COUVERTURE DU CONJOINT À CHARGE</b>	<b>Participation :</b> 100% de la dépense restant à charge <b>Plafond :</b> montant réel de la cotisation du salarié
<b>AIDE AU FINANCEMENT DE LA MÉDECINE DOUCE</b>	<b>Participation :</b> 100% de la dépense liée aux consultations d'auriculothérapie, réflexologie, kinésiologie et naturopathie <b>Plafond :</b> 120 € / an
<b>AIDE AU FINANCEMENT D'UN ABONNEMENT SPORTIF</b>	<b>Participation :</b> 100% de la dépense liée à une activité sportive pratiquée dès un (1) mois d'ancienneté <b>Plafond :</b> 200 € / an

**Annexe 2 – Plafond de ressources**

Le Revenu Brut Global (RBG) retenu au titre de l'annexe 1 pour l'aide à la couverture des familles monoparentales et du conjoint à charge est le suivant :

Situation de famille	Plafond annuel	Plafond mensuel
Personne seule	25 500 €	2 125 €
Couple	29 750 €	2 479 €

Majorations applicables	Plafond annuel	Plafond mensuel
Majoration par enfant à charge	8 748 €	729 €
Majoration par enfant ou adulte handicapé à charge	13 128 €	1 094 €
Majoration par adulte supplémentaire non à charge (ascendant, descendant)	12 250 €	1 021 €

Pour les enfants adultes ou non vivant au foyer et établissant leur propre déclaration fiscale, il conviendra de se référer aux avis d'imposition cumulés pour calculer le revenu brut global divisé par les parts fiscales cumulées.

Le Revenu Brut Global (RBG) retenu au titre de l'annexe 1 pour l'aide au financement de la médecine douce et l'abonnement sportif est le suivant : **RBG par part fiscale de 35 000 €.**

**Annexe 3 – Actions de prévention**

<b>VIDEO DE PREVENTION</b>	Quatre thèmes abordés dans ces courtes vidéos de prévention qui permettent aux salariés de prendre de bonnes habitudes au quotidien : avoir un comportement adapté sur la route, connaître les mouvements et postures pour éviter les troubles musculosquelettiques, favoriser la qualité de vie au travail et se former aux gestes de premiers secours
<b>AIDE À LA PARENTALITÉ</b>	<b>Service gratuit :</b> (1) Garde d'enfant(s) et (2) soutien scolaire <i>via</i> « Ma bonne fée » <b>Plafond :</b> 10h / par enfant / an pour (1) et 10h / par enfant / an pour (2)

Fait à Paris, le 24/02/2022.

BRANCHE DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, DES CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS  
ET DES SOCIÉTÉS DE CONSEILS

DocuSigned by:

*Hubert Giraud*

FB2826F7908B49D...

**Fédération SYNTEC**

148 boulevard Haussmann - 75008 Paris

*M. Hubert GIRAUD*

DocuSigned by:

*Muriel SERRET*

2DE3C8A3430540E...

**Fédération CINOV**

4 avenue du recteur Lucien Poincaré - 75016 Paris

*M. Frédéric LAFAGE*

*Par délégation Mme Muriel SERRET*

DocuSigned by:

*Louis Duvaux*

D251D1D9989A430...

**CFTC / MEDIA+**

100 avenue de Stalingrad - 94800 Villejuif

*M. Louis DUVAUX*

DocuSigned by:

*Annick Roy*

6B4211388C814EC...

**CFDT / F3C**

47/49 avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

*Mme Annick ROY*